





# MORBIHAN : LA FLEXIBILITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES DONNÉES

**Chef de file : Morbihan Énergies**

-  51 partenaires dont 8 collectivités
-  Transition énergétique et écologique, Numérique
-  Territoires ruraux, Territoires littoraux
-  741 000 personnes concernées



## AMBITION

Le projet porté par Morbihan Énergies répond aux particularités et aux problématiques urgentes du territoire : un département sans métropole ou communauté urbaine, une situation de dépendance énergétique, des fractures territoriales naissantes qui agissent à l'échelle du département, une difficile adaptabilité du territoire au tourisme saisonnier. Le projet a l'ambition d'actionner le potentiel de la flexibilité énergétique et de la donnée pour transformer durablement le territoire. La transformation qui s'engage changera le modèle énergétique du territoire dans les modes de consommation et de production.

Le budget prévisionnel du projet atteint 53 M€.

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Développer des modèles économiques innovants autour des énergies renouvelables ;
- Valoriser les ressources locales, à savoir la flexibilité énergétique et les données, avec une réelle solidarité entre communes rurales et urbaines ;
- Améliorer l'adaptabilité du territoire à la saisonnalité ;
- Permettre à tout le territoire de tirer profit du potentiel de la donnée ;
- Améliorer la gestion des services urbains, notamment en transformant durablement les usages publics (éclairage, mobilités, gestion de la ville...) grâce à une augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables ainsi que des technologies numériques ;
- Assurer la souveraineté des acteurs publics sur la donnée.

## IMPACTS À HORIZON 2030

- **Augmenter** la part d'électricité produite dans le Morbihan de 5 % à 20 % ;
- **Augmenter** de 20 % le taux d'exploitation de la production d'énergies renouvelables flexibles dans le Morbihan ;
- **Diminuer** de 25 % les dépenses en électricité dans les bâtiments publics ;
- **Diminuer** le taux d'usage de la voiture individuelle de 94 % à 80 % ;
- **Diminuer** de 25 % les coûts d'intervention de maintenance par les services publics municipaux.

3,4  
M€

Montant prévu  
de subvention  
par l'État (PIA)

6,6  
M€

Potentiel  
d'investissement  
par l'État (PIA)